

COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS SUR LE TIERS

A EXEMPTION DE COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS SUR LE TIERS

En tant qu'institution financière, BMO Ligne d'action est tenue, aux termes de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes du gouvernement fédéral, de recueillir certains renseignements sur les comptes qu'elle ouvre. La présente formule doit être remplie parce que le client demandant l'ouverture du compte a indiqué qu'une personne autre que lui y fera des dépôts ou que le compte sera utilisé par un ou plusieurs tiers ou au nom d'un ou de plusieurs tiers.

Nom officiel du titulaire de compte:

Numéro du compte:

***Une formule distincte doit être remplie pour chacun des autres tiers**

Veillez remplir la section A ou la section B (selon le cas).

A. Exemption à la communication des renseignements sur le tiers

L'obligation de communiquer les renseignements sur le tiers ne s'applique pas parce que le titulaire de compte est, selon le cas

- ☐ Une entité financière*.
- ☐ Un courtier en valeurs mobilières autorisé en vertu des lois d'une province canadienne à faire le commerce de valeurs mobilières au Canada.
- ☐ Une entité faisant le commerce de valeurs mobilières exclusivement à l'extérieur du Canada et:
 - ☐ Située dans un pays membre du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI)** OU
 - ☐ Située dans un pays qui n'est pas membre du GAFI, mais qui, autrement, remplit les exigences du paragraphe 9(5) du Règlement sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. (Les clients qui se prévalent de cette exemption doivent prouver de façon satisfaisante qu'ils respectent le paragraphe 9(5) du Règlement.)
- ☐ Un conseiller juridique, un comptable ou un courtier ou agent immobilier accrédité qui utilise le compte uniquement pour ses clients.

B. Renseignements sur le tiers

Le titulaire de compte ne figure pas parmi les personnes et entités mentionnées dans la section A. Le tiers dont les coordonnées figurent ci-dessous utilisera ce compte ou y effectuera des transactions:

Nom du tiers:

Adresse du tiers :

Date de naissance du tiers (AA/MM/JJ):

Principale activité professionnelle du tiers :

Nature de la relation entre le titulaire de compte et le tiers ou de l'intérêt financier du tiers
(p. ex., client, ami, employeur, fiducie familiale):

Si le tiers est une personne morale, numéro de constitution et lieu
de délivrance du certificat de constitution :

B ATTESTATION

Je, _____ (titulaire de compte), suis signataire autorisé du compte ci-dessus et j'atteste par la présente que les renseignements consignés sur cette formule et toute pièce jointe sont véridiques, exacts et complets. J'aviserai sans délai et par écrit BMO Ligne d'action si ces renseignements deviennent incomplets ou inexacts.

La personne soussignée atteste par la présente que les renseignements consignés sur cette formule et toute pièce jointe sont véridiques, exacts et complets.

Signature du titulaire de compte / signataire autorisé

Date (AA/MM/JJ)

*Le terme « entité financière » a les significations suivantes : banque étrangère autorisée - au sens de l'article 2 de la Loi sur les banques - dans le cadre de ses activités au Canada; banque régie par la Loi sur les banques; coopérative de crédit, caisse d'épargne et de crédit ou caisse populaire régie par une loi provinciale; association régie par la Loi sur les associations coopératives de crédit; société régie par la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt ou société de fiducie ou de prêt régie par une loi provinciale; tout ministère ou mandataire de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province qui accepte des dépôts dans le cadre des services financiers qu'il fournit au public.

**Consultez le <http://www.fatf-gafi.org/fr/pages/aproposdugafi/membresetobservateurs/> pour obtenir la liste à jour des membres du GAFI.

En tant que membre de BMO Groupe financier, BMO Ligne d'action Inc. s'engage à protéger la confidentialité de tous les renseignements personnels qu'elle détient. Ces renseignements sont recueillis afin d'assurer la tenue du compte auxquels ils se rapportent. Pour plus de précisions, consultez notre Code de confidentialité à bmolignedaction.com.

« BMO (médaillon contenant le M souligné) » est une marque déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

BMO Ligne d'action Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal.

ConseilDirect est un produit de BMO Ligne d'action Inc.

ConseilDirect n'offre pas de services de gestion de portefeuille fournis par un gestionnaire de portefeuille.

Le client prend ses propres décisions de placement et gère lui-même son portefeuille de placement.

ConseilDirect n'offre pas de comptes gérés sous mandat discrétionnaire.

Membre - Fonds canadien de protection des épargnants et Membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements.